

cifique peut prendre à loyer un chemin de fer privé. La législature de Québec pouvait autoriser cette compagnie à louer sa voie au Pacifique-Canadien; cela ayant eu lieu, le chemin aurait pu à bon droit être soumis à l'autorité du gouvernement fédéral.

M. MONK: J'apprends que les arrangements sont presque conclus, mais le Pacifique-Canadien n'a pas voulu bâcler l'affaire avant l'adoption de cet article conférant des pouvoirs à la compagnie.

M. PUGSLEY: Si, en l'absence d'une province, nous déclarons que ce petit chemin de fer est à l'avantage général du Canada, comment pourrions-nous à l'avenir refuser d'en faire autant à l'égard de tout embranchement qui se raccorde au Pacifique-Canadien, au Grand-Tronc-Pacifique ou au Nord-Canadien?

M. MONK: Je crois que nous devrions juger chaque cas d'après les circonstances, et lorsque les promoteurs d'un bill et ceux qui connaissent les lieux disent quel est l'objet du projet de loi et quelles sont les circonstances qui le rendent nécessaire, la Chambre, il me semble, a une preuve suffisante que le projet est à l'avantage général du Canada. Depuis que je suis membre du Parlement, cette déclaration a toujours été jugée suffisante.

(Il est fait rapport du projet de loi qui est lu une 3e fois et adopté.)

3e LECTURE.

Après délibération sommaire en comité général, de divers projets de loi:

Le 1er (n° 12), déposé par M. Clarke (Essex), concernant la compagnie du chemin de fer d'Erie à London et à Tilsonburg.

Le 2e (n° 34), déposé par M. Boyce, concernant la compagnie du chemin de fer de l'est d'Algoma.

Le 3e (n° 51), déposé par M. Boyce, concernant la compagnie du chemin de fer du Pacifique à l'Atlantique.

Le 4e (n° 22), déposé par M. Jameson, concernant la compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantique.

Le 5e (n° 25), déposé par M. Fripp, concernant la compagnie du chemin de fer du nord et de l'ouest d'Ottawa.

Le 6e (n° 28), déposé par M. Nesbitt, concernant la compagnie du chemin de fer West-Ontario-Pacifique.

Le 7e (n° 33), déposé par M. Bennett (Calgary), concernant la compagnie du chemin de fer électrique d'Alberta et à l'effet de changer son nom en celui de la compagnie du chemin de fer inter-urbain d'Alberta.

Le 8e (n° 37), déposé par M. Goodeve, concernant la compagnie du chemin de fer de Calgary à Fernie.

Le 9e (n° 45), déposé par M. Achim, concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord.

REPRISE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se déclare en comité des subsides.

M. PELLETIER (directeur général des Postes): J'apprends qu'avant la suspension de la séance le représentant de Rouville (M. Lemieux), a fait d'autres commentaires au sujet de mon département. Je n'étais pas présent et, naturellement, je n'ai pas répondu à ses observations parce qu'elles ont été faites en mon absence.

M. CHISHOLM (Inverness): L'autre soir, l'honorable ministre a laissé entendre qu'il me donnerait des renseignements au sujet d'un bâtiment public à Port-Hawkesbury, dans le comté d'Inverness. Le Gouvernement se propose-t-il d'acheter un emplacement pour y construire un bâtiment public?

M. MONK (ministre des Travaux publics): Il y a eu des pourparlers au sujet de l'acquisition d'un terrain, mais le crédit a été rayé du budget et, dans ces circonstances, il y a lieu de suspendre les pourparlers.

M. CHISHOLM (Inverness): Le ministre ne pourrait-il pas acheter un terrain avant le 31 mars? Le crédit sera disponible jusqu'à cette date-là.

M. MONK: Cela aura peut-être lieu.

M. CHISHOLM (Inverness): L'an dernier un ingénieur du département s'est rendu sur les lieux, a examiné plusieurs terrains, en a connu le prix et, si je ne me trompe, a conseillé d'acheter un emplacement appartenait à M. Bain. Le choix de l'ingénieur n'a été influencé ni par moi ni par d'autres. La population l'a approuvé et le prix était raisonnable; c'était le plus bas prix auquel on pouvait acheter une propriété aussi importante. L'emplacement est le meilleur de la ville pour cette fin-là. Port-Hawkesbury est une ville prospère où fleurit l'industrie de la pêche et qui a de belles perspectives d'avenir. Elle renferme actuellement une population de 2,000 âmes qui promet de s'accroître beaucoup sous peu. J'espère donc que le ministre s'occupera d'acquiescer un emplacement; si, pour une raison quelconque, le terrain de M. Bain ne peut être choisi, qu'il en choisisse un autre et l'achète. Puisque le crédit est ouvert depuis la dernière session il serait regrettable de ne pas se procurer un emplacement pour y ériger ce bâtiment public sans trop de délai. Je prie le ministre